

Juin 2023 | **Appel à manifestation d'intérêt**

Appel à manifestation d'intérêt

**Chef d'entreprise, prenez le temps de faire
un point d'étape avant de développer votre entreprise !**

Votre entreprise a plus de 3 ans ?

Faites-vous accompagner gratuitement par la CCI

avec Déclic' 360



Date limite de dépôt : **13 juillet 2023**

1. Contexte

Dans votre quotidien de chef d'entreprise, il est souvent difficile de prendre le temps nécessaire pour faire le point sur votre activité. Quelle place votre entreprise occupe-t-elle sur son marché ? quelles opportunités s'offrent à elle ? comment s'inscrit-elle dans les grandes transitions sociétales ? quelles améliorations peuvent être apportées dans sa gestion ? Quelles difficultés doit-elle surmonter ?

Soutenir les entreprises dans leur développement

La CCI de Nouvelle-Calédonie a pour mission phare d'accompagner la création et le développement des entreprises du territoire. Dans ce contexte, elle facilite le quotidien des chefs d'entreprise à travers l'accompagnement personnalisé et la formation professionnelle pour être à leur côté dans toutes les phases de leur développement.

L'accompagnement régulier et personnalisé par des professionnels dans les premières années de vie de l'entreprise est déterminant pour sa pérennité.

Fort du constat que seulement 60 % des entreprises passent le cap des 5 ans, la CCI crée un nouvel outil dédié aux entreprises de plus de 3 ans d'activité. Objectif, leur offrir un espace de réflexion et de prise de recul aux côtés d'un conseiller CCI, pour prendre le temps d'évaluer les forces et faiblesses de l'entreprise et d'élaborer un plan d'actions. L'intérêt *in fine* est de maximiser leurs chances de succès pour passer le cap des 5 ans et optimiser leur développement sur le long terme.

Favoriser une nécessaire prise de hauteur pour aller plus loin

Ce nouveau dispositif d'accompagnement vous permet de prendre de la hauteur pour emmener votre entreprise plus loin. Votre conseiller CCI vous aide à prendre le temps et le recul nécessaire pour réaliser ce point étape.

Déclic' 360 est un outil de diagnostic 360° mis au point par la CCI de Nouvelle-Calédonie et inspiré du diagnostic Vision 360° de CCI France. Il permet de détecter les besoins et le potentiel d'évolution de votre entreprise. Avec votre conseiller, vous analysez votre diagnostic et définissez vos priorités à l'aide d'un plan d'actions bâti autour de neuf thématiques : gestion financière, gestion administrative, organisation RH, stratégie commerciale et de communication, outil de production & logistique, HSE, transition numérique, développement durable et RSE, accueil de la clientèle.

Dans le cadre de ce lancement, la CCI souhaite accompagner 10 entreprises de plus de 3 ans. Cet accompagnement sera pris en charge à 100 % par la CCI.

2. Décllic' 360, le diagnostic 360° de la CCI

De quelle prestation vais-je bénéficier ?

Vous êtes accompagné par un conseiller CCI référent.

En tant que chef d'entreprise, cet accompagnement vous permettra de faire le point sur la situation de votre entreprise et de prendre de la hauteur en 4 étapes :

1. Une visite de l'entreprise
2. Un diagnostic de la situation de votre entreprise
3. Des recommandations pour répondre à vos objectifs
4. Un suivi à 6 mois

Etape 1 : visite de l'entreprise

Votre conseiller CCI se rend dans vos locaux pour réaliser avec vous un état des lieux de vos espaces (accueil client, outil de production, bureaux...) et rencontrer, si besoin, les collaborateurs clés de votre entreprise. Ce temps d'échange permet au conseiller CCI de comprendre l'histoire de votre entreprise : les étapes d'évolution, les objectifs, les difficultés rencontrées, les projets en cours, le contexte...

Basé sur l'échange et la bienveillance, votre conseiller analyse aussi bien les aspects opérationnels que stratégiques et identifie des pistes d'optimisation en mettant en regard vos objectifs et vos difficultés.

Durée de la visite : 2 heures

Etape 2 : diagnostic de la situation de l'entreprise

Réalisé le même jour que la visite de l'entreprise, votre conseiller CCI utilise un outil de diagnostic 360° et identifie avec vous, vos facteurs clés de succès et vos zones de risques sur les neuf thématiques listées ci-après.

Durée du diagnostic : 2 heures

Les neuf thématiques suivantes sont analysées :



Etape 3 : recommandations pour répondre à vos objectifs

A l'issue du diagnostic, et après un temps de back-office nécessaire pour analyser les résultats, les forces et faiblesses de votre entreprise vous sont présentées à l'occasion d'un second rendez-vous organisé dans les 15 jours suivant le premier rendez-vous.

Lors de ce rendez-vous, votre conseiller CCI pour présente ses recommandations autour de vos facteurs clés de succès pour répondre à vos objectifs. Vous coconstruisez votre plan d'actions articulé autour de 3 axes prioritaires, dans l'objectif d'optimiser le développement de votre entreprise.

Durée de l'échange : 4 heures

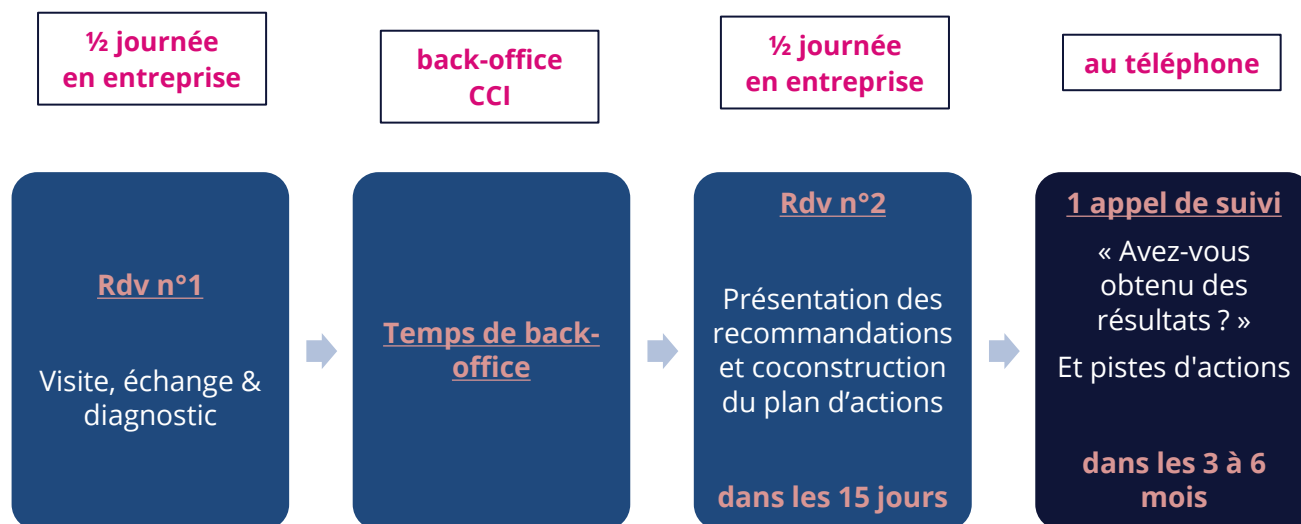
Etape 4 : suivi à 6 mois

Cet accompagnement ayant pour vocation de vous aider à optimiser le pilotage de votre activité, votre conseiller CCI revient vers vous entre 3 à 6 mois plus tard, afin d'échanger sur les actions mises en place les résultats obtenus ou difficultés rencontrées et adapter le plan d'actions.

Durée de l'échange : environ 1 heure

Comment se déroule la prestation ?

Votre conseiller CCI vous accompagne en 4 étapes :



3. Engagement attendu des 10 entreprises sélectionnées

Afin de faciliter le bon déroulé de l'opération, les entreprises retenues s'engagent à :

- Fournir les informations clés et les documents nécessaires à l'analyse du conseiller CCI, dans les délais impartis * ;
- Avertir et briefier les équipes, notamment dans le cas où le conseiller CCI rencontrerait les collaborateurs clés de votre entreprise ;
- Répondre en toute transparence aux questions du diagnostic ;
- Participer activement à la co-construction du plan d'actions ;
- Honorer le calendrier convenu avec la CCI.

* Les données partagées sont réservées à l'usage exclusif de la CCI-NC dans le cadre de sa prestation *Déclic' 360*. Vos données personnelles seront conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1 an.

4. Modalités de participation

a. Condition d'éligibilité

Votre entreprise a été identifiée par la CCI car vous êtes inscrit au RCS et justifiez d'un minimum de 3 ans d'activité.

b. Déplacements en entreprise

Le conseiller CCI s'engage à réaliser deux RDV en entreprise. Il est entendu que la CCI prendra en charge l'intégralité des frais de déplacement associés.

En contrepartie, le chef d'entreprise s'engage à honorer ces RDV.

c. Indisponibilité du chef d'entreprise

En cas d'indisponibilité de dernière minute du chef d'entreprise, il est impératif de prévenir la CCI dans les plus brefs délais. Une nouvelle date sera alors retenue.

Dans le cas où un billet d'avion serait engagé (visites en province des Îles par exemple), et dans l'impossibilité de décaler le vol, la prestation sera alors annulée.

d. Partage d'information

Dans le cas où le conseiller aurait besoin de documents complémentaires annexes pour enrichir son analyse, les entreprises participantes s'engagent à partager toutes les informations nécessaires à la réalisation de sa prestation, sur demande du conseiller (exemple : comptes divers, bilans d'activité, documents RH, documents de communication...).

e. Identification des collaborateurs clés

Les entreprises participantes qui le souhaitent, s'engagent également à identifier en amont les collaborateurs clés (dans la limite de 3 individus) qui devront rencontrer le conseiller lors de sa visite. Il s'assurera de la disponibilité de ces collaborateurs lors de la visite du conseiller CCI.

f. Retour d'expérience

Dans le cadre du lancement de Déclif' 360, les entreprises participantes seront sollicitées pour une réunion de 2 h avec tous les participants, afin de récolter collectivement votre retour d'expérience sur la prestation.

La réunion visera à définir des pistes d'optimisation du dispositif, pour répondre au mieux aux besoins des entreprises dans le cadre du développement de leur activité.

5. Déroulement du recrutement

Les entreprises volontaires sont invitées à se manifester auprès de Christian TILLON, Chargé d'opérations et de conseil aux entreprises et en charge du lancement du dispositif, au 24 42 23 ou à c.tillon@cci.nc au plus tard le **13 juillet 2023**.

Documents à joindre :

- ✓ Fiche d'identification dûment remplie (en annexe)
- ✓ Courte présentation de leur entreprise

Les entreprises candidates seront invitées, du **17 au 21 juillet 2023**, à se présenter face à un jury au siège de la CCI ou à distance, via l'outil de visioconférence TEAMS. Un lien vous sera alors partagé.

Elles seront rappelées entre le 24 et le 28 juillet, pour convenir du premier RDV.

Plus d'information

Christian Tillon, Chargé d'opérations et de conseil aux entreprises
Tél. : 24 42 23
c.tillon@cci.nc

Camille Deneufbourg, Responsable marketing
Tél. : 24 31 08
c.deneufbourg@cci.nc